

Il a fait une sortie contre la CSN, contre les employés de *G. Lapalme Inc.*, et l'on est obligé de lui demander de faire une distinction. Tous les employés de *G. Lapalme Inc.* n'étaient certainement pas dans l'illégalité, mais seulement un petit groupe. Si le ministre a de l'influence, il devrait demander à la société *G. Lapalme Inc.* de bouter dehors ces fauteurs de troubles.

Qu'a-t-on fait jusqu'ici? D'une part, le ministre somme les employés de *G. Lapalme Inc.* de reprendre leur travail et, d'autre part, des accusations sont portées par la CSN et par la FTQ contre le ministre des Postes, à cause de son incompétence à proposer une solution qui pourrait aider ces gens à régler le conflit qui les oppose présentement.

Hier soir, j'écoutais à la télévision M. Laberge déclarer que le ministre était incompétent, arrogant et aristocrate. Ce soir, le ministre a dit dans son discours qu'il appartient au gouvernement de décider, qu'on ne se mettra pas à genoux devant les syndicats et que la CSN doit assumer ses responsabilités.

Je demande donc à l'honorable ministre comment il peut, dans un tel climat de discussion, trouver une solution pour régler ce problème extrêmement urgent.

**L'hon. M. Kierans:** Puis-je répondre à la question?

**L'hon. M. Asselin:** Oui, à condition que cela ne soit pas déduit de mon temps de parole.

**L'hon. M. Kierans:** Puis-je répondre à la question?

**L'hon. M. Asselin:** Monsieur l'Orateur, vous me signalerez, deux minutes avant que mon temps de parole ne soit écoulé, que l'honorable ministre désire répondre à ma question.

**M. Thomas (Maisonneuve):** On n'est pas pressé.

**L'hon. M. Asselin:** Le député n'est pas pressé. J'espère qu'il prononcera un discours, car il y a longtemps qu'on ne l'a entendu parler à la Chambre.

A mon avis, la façon dont le ministre a présenté ses arguments ce soir n'est pas de nature à améliorer la situation à Montréal.

Même si le ministre accuse la CSN de tout, il doit viser un seul objectif, savoir celui de servir la population de Montréal, en évitant les conséquences économiques néfastes de la suppression de la livraison du courrier dans le secteur de Montréal. Si des problèmes de nature syndicale se posent, le ministre nommera des personnes compétentes pour les régler.

Ce soir, le ministre a «manqué le bateau!» S'il avait proposé des solutions, la situation serait tout autre.

Si l'honorable député à ma droite veut faire un discours, qu'il le fasse en temps et lieu et qu'il me laisse terminer le mien. Il n'arrive pas souvent que des députés libéraux du Québec prennent la parole. On a bien hâte de les entendre.

L'honorable ministre n'a pas dit de quelle façon il entendait régler le conflit. Il a conclu, ce soir, en disant qu'il voulait laisser s'éterniser le conflit, en prétendant qu'on ne fera pas chanter le gouvernement, qui est le maître. Les ouvriers doivent être remis à leur place. Le gouvernement doit l'emporter. Si le ministre affiche encore cette attitude pendant des semaines et des mois, il n'améliorera pas la situation qui existe présentement à Montréal.

Je ne suis pas pour ou contre les syndicats, mais je me préoccupe de problèmes humains. Celui que nous étudions présentement est le suivant: 450 employés de *G. Lapalme Inc.* ont changé de patron quatre fois, au cours de cinq ans.

• (10.10 p.m.)

Plutôt que de s'employer à trouver des clients à qui vendre les camions de la *G. Lapalme Inc.*, comme il l'a dit l'autre jour à la Chambre, en réponse à une question de l'honorable député de Joliette (M. La Salle), l'honorable ministre devrait plutôt se préoccuper du sort réservé aux 450 employés menacés de perdre leur emploi à la fin de mars prochain. Monsieur l'Orateur, voilà le véritable problème.

Même si les députés libéraux de Montréal, l'honorable ministre en tête, veulent laisser entendre qu'on a demandé ce débat d'urgence parce que nous étions contents qu'il y ait violence à Montréal, je dirai à l'honorable ministre que tout comme lui et comme tous les autres députés de Montréal, nous nous opposons à la violence. Nous demandons cependant à l'honorable ministre d'agir dans l'intérêt de la population de Montréal et des 450 employés qui font face à une situation intolérable.

L'honorable ministre devait connaître la situation, puisqu'elle s'était déjà présentée avec *Rod Service Limited*. L'honorable ministre a décidé de changer la méthode des appels d'offres et de répartir en quatre ou cinq districts la livraison du courrier dans la région de Montréal. Mais, dans quatre ou cinq ans, à l'expiration de ces contrats, l'honorable ministre se heurtera de nouveau au même problème, et il lui faudra le résoudre.

Aujourd'hui, il dit simplement qu'il ne peut garantir aux 450 employés qu'ils seront réembauchés par les nouveaux adjudicataires des contrats qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril prochain. Quelle solution l'honorable ministre des Postes envisage-t-il pour aider les 450 personnes qui seront mises à